

*Convaincue* que le développement économique, la protection de l'environnement et le développement social sont interdépendants et qu'ils forment les éléments synergiques d'un développement durable, lequel doit lui-même constituer le cadre de l'amélioration de la qualité de la vie des populations de la région de l'Asie et du Pacifique,

*Consciente* de la nécessité d'une approche intégrée et plurisectorielle — fondée sur des politiques et programmes systématiques et des ressources adéquates — des questions d'environnement-développement qui se posent aux responsables de la planification et aux décideurs de la région,

*Consciente également* du grand intérêt que les membres et membres associés accordent aux activités de coopération régionale et sous-régionale qui feront suite aux décisions de la troisième Conférence ministérielle,

1. *Fait siennes* les recommandations de la troisième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, en particulier la Déclaration ministérielle sur un développement écologiquement rationnel et durable en Asie et dans le Pacifique et le Programme d'action régional 1996-2000 pour un développement écologiquement rationnel et durable, et *invite* à les mettre en oeuvre rapidement, y compris en ce qui concerne la décision de tâcher d'établir un mécanisme de financement régional, le moment venu;

2. *Prie* tous les membres et membres associés de participer activement à la mise en oeuvre des recommandations de ladite conférence;

3. *Engage* tous les organismes et institutions des Nations Unies concernés, les institutions financières multilatérales ainsi que les pays et organismes donateurs à fournir des ressources techniques et financières pour mettre en oeuvre les recommandations de cette conférence ministérielle;

4. *Invite* les membres du Sous-Comité interorganisations pour l'environnement et le développement durable en Asie et dans le Pacifique à participer effectivement à la mise en oeuvre du Programme d'action régional en tant que coordonnateurs pour les domaines recensés par le Sous-comité;

5. *Demande* au Secrétaire exécutif :

a) De mobiliser les ressources, tant humaines que financières, requises pour mettre en oeuvre les recommandations de la troisième Conférence ministérielle;

b) De faire en sorte que les activités de tous les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies et organisations non gouvernementales concernés soient bien coordonnées s'agissant de faciliter et de suivre la mise en oeuvre des recommandations de ladite conférence;

c) D'inscrire à l'ordre du jour de la quatrième session du Comité pour l'environnement et le développement durable (1997) l'examen et l'évaluation à mi-parcours des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des recommandations de cette conférence ministérielle et d'en rendre compte à la Commission à sa cinquante-quatrième session.

*13<sup>ème</sup> séance*  
*24 avril 1996*

## **52/9. Ponts terrestres en Asie et entre l'Asie et l'Europe<sup>9</sup>**

*La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,*

*Consciente* du rôle critique des transports et des communications dans le développement économique et social de la région, et de l'importance grandissante que les membres et membres associés accordent à la mise en place et au renforcement des liens de transport terrestre intra- et interrégionaux comme composante d'un réseau de transport régional intégré propre à promouvoir le commerce international et le tourisme, et dans l'optique du renforcement de la coopération économique régionale,

*Rappelant* ses résolutions 48/1 du 23 avril 1992, relative à la Déclaration de Beijing sur la coopération économique régionale, et 48/11 du 23 avril 1992, relative aux modes de transport routier et ferroviaire sous l'angle des mesures de facilitation,

*Rappelant également* ses résolutions 50/1 du 13 avril 1994, relative à la Déclaration de Delhi sur le renforcement de la coopération économique régionale en Asie et dans le Pacifique à l'horizon du XXI<sup>e</sup> siècle, et 51/8 du 1<sup>er</sup> mai 1995, relative à l'application du Plan d'action de New Delhi pour le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique,

*Rappelant* la résolution 50/97 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1995, relative à l'action spécifique en rapport avec les besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral, par laquelle les commissions régionales, entre autres, étaient priées de déterminer des domaines prioritaires d'action aux niveaux national et sous-régional et d'élaborer des programmes d'action,

<sup>9</sup> Voir par. 218 ci-dessus.

*Prenant en compte* les recommandations formulées par le Comité pour les transports et les communications à sa deuxième session (novembre 1995), et par le Comité pour la coopération économique régionale à sa cinquième session (avril 1996), tendant à ce que le projet relatif au développement des infrastructures de transport terrestre en Asie (projet DITTA), qui couvre les projets relatifs à la Route d'Asie et au Chemin de fer transasiatique, ainsi que la facilitation des transports terrestres, constitue une activité prioritaire dans le cadre du Plan d'action de New Delhi et du programme de travail du secrétariat,

*Consciente* que le rétablissement de la paix dans la région et l'augmentation du taux de croissance du commerce et du tourisme sur le plan intrarégional comme sur le plan interrégional offrent des possibilités sans précédent en même temps qu'ils créent une demande de moyens de transport terrestre fiables et efficaces,

*Ayant à l'esprit* que les dirigeants nationaux réunis à Bangkok en mars 1996 à l'occasion de la première Rencontre Asie-Europe ont manifesté leur grand intérêt et leur soutien pour le développement des infrastructures de transport terrestre,

*Rappelant plus précisément* les critères DITTA (développement des liaisons entre capitales) ainsi que le principe de la "liberté de circulation" de tous les pays participants, dont il a été convenu lors de la septième session du Groupe directeur du Comité pour la coopération économique régionale (Ulaanbaatar, septembre 1995),

*Constatant avec satisfaction* les substantiels progrès réalisés par le secrétariat au cours de l'exercice biennal 1994-1995 dans l'exécution des activités relevant du projet DITTA et la participation active des membres et membres associés, les liens de coopération étroits établis avec la Commission économique pour l'Europe et la Communauté européenne et avec les institutions et les organisations sous-régionales intéressées, ainsi que le généreux appui financier apporté par les pays donateurs en vue de créer et de développer des ponts terrestres en Asie même et entre l'Asie et l'Europe dans l'optique de la facilitation du commerce international et du tourisme,

1. *Engage* les membres et membres associés :

a) A accorder leur plein appui et leur pleine coopération au Secrétaire exécutif dans l'exécution des activités relevant du projet DITTA;

b) A trouver les moyens de mettre en place les liaisons routières et ferroviaires manquantes, de moderniser et/ou prolonger les liaisons existantes et

de mettre en place les nouvelles liaisons retenues comme devant faire partie des réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique;

c) A étudier la possibilité d'accéder, s'ils ne l'ont pas encore fait, aux conventions internationales visées dans la résolution 48/11 de la Commission en date du 23 avril 1992, ainsi qu'aux conventions de transport international connexes;

2. *Prie* les donateurs bilatéraux et multilatéraux et les organismes de financement, ainsi que les organisations internationales et intergouvernementales, d'appuyer les activités DITTA et les actions menées aux niveaux régional et national en vue d'établir des ponts terrestres en Asie même et entre l'Asie et l'Europe;

3. *Prie* le Secrétaire exécutif :

a) D'appuyer pleinement l'exécution des activités énoncées dans le Plan d'action de New Delhi pour le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique, de manière à achever et opérationnaliser au plus tôt les réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique, y compris pour ce qui est des liaisons Asie-Europe et des liaisons proposées lors de la Rencontre Asie-Europe;

b) D'inciter les pays qui ne l'ont pas encore fait à adhérer aux conventions internationales relatives à la facilitation du transport terrestre visées dans la résolution 48/11 de la Commission en tant qu'élément intégral des programmes de développement des infrastructures de transport terrestre, et de faciliter leur action dans ce sens;

c) De faire en sorte que les activités DITTA soient exécutées de manière équilibrée et simultanée dans les diverses sous-régions de l'Asie;

d) De bien coordonner l'exécution du projet DITTA avec la Commission économique pour l'Europe pour arriver à compatibiliser les normes et conditions applicables aux réseaux de transport terrestre d'importance internationale en Asie et en Europe, et avec les autres institutions et organisations internationales de façon à éviter les doubles emplois;

4. *Prie en outre* le Secrétaire exécutif de lui rendre compte, à sa cinquante-quatrième session puis tous les deux ans, des progrès réalisés dans l'application de la présente résolution.

13ème séance  
24 avril 1996